



**Direction Régionale :** Nord est

**Circonscription :** Oujda

**Bureau :** Ahfir

### AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

L'Ordonnateur liquidateur des Douanes et Impôts Indirects au Bureau de **d'Ahfir** procédera le **28/11/2017 à compter de 10h00** à la vente aux enchères publiques de divers lots de marchandises (**Véhicules destinés pour circulation, annexe1, et ferraille, annexe2**). La vente aura lieu au magasin des douanes sis à **Ahfir**.

### CONDITIONS PARTICULIERES

- Les marchandises sont vendues au plus offrant et dernier enchérisseur ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que se soit notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant (en espèce ou Par chèque certifié). A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration altération ou déperdition ne peuvent donner lieu a des dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
- Le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres a la consommation par la faute de l'acquéreur ;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une compatibilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise ; le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compte de la date de l'adjudication.
- Les enchérisseurs doivent présenter le jour de la vente au service, une copie légalisée des documents justifiant l'exercice de l'activité de ferrailleur (pour achat des véhicules ferraille), faute de quoi la participation à la vente.

للإطلاع على شروط البيع يمكن الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي

[WWW.douane.gov.ma](http://WWW.douane.gov.ma)

**L'Ordonnateur Liquidateur**

**Hassan SAGHIRI**

**Annexe 1 : La liste des véhicules pour circulation :**

	AFFAIRE	MARQUE	MATRICUL	OBSERVATION
1	100/17	MERCEDES 270	24881 B 1	CIRCULATION
2	01/ CM / 17	MERCEDES AMG	SANS	CIRCULATION
3	740/15	MERCEDES CLK -230	1-BDL-494	CIRCULATION

**NB: La liste non définitive.**



**Annexe 2 : La liste des véhicules pour ferraille :**

	AFFAIRE	MARQUE	MATRICUL	OBSERVATION
1	192/17	RENAULT 21	8376 A 26	FERRAILLE
2	285/17	RENAULT TWINGO	29841 A 8	FERRAILLE
3	189/17	SIAT	2427 A 20	FERRAILLE
4	159/17	GOLF	68476 A 6	FERRAILLE
5	117 /17	RENAULT 21	42714 A 8	FERRAILLE
6	100/17	RENAULT 21	5952 A 49	FERRAILLE
7	307/17	BMW	35395 B 6	FERRAILLE
8	437/17	MERCEDES 250	24664 A 49	FERRAILLE
9	477/17	RENAULT 18	45300 A 8	FERRAILLE
10	479/17	RENAULT 18	199 B 1	FERRAILLE
11	423/17	MERCEDES	44686 D 1	FERRAILLE
12	315/17	MERCEDES 220	76956 A 50	FERRAILLE

13	439/17	MERCEDES 250	AM-538-FK	FERRAILLE
14	361/17	MERCEDES 220	35920 H 6	FERRAILLE
15	424/17	RENAULT MEGANE	96144 A 8	FERRAILLE
16	76/17	RENAULT 11	1-EFM-931	FERRAILLE
17	260/17	JETTA	9916 A 52	FERRAILLE
18	327/17	RENAULT 18	3563 A51	FERRAILLE
19	334/17	GOLF	35812 A 48	FERRAILLE
20	481/17	OPEL VECTRA	BH-075-KH	FERRAILLE
21	493/17	MERCEDES 190	9177-CXJ	FERRAILLE

**NB: La liste non définitive.**